



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

jeudi, le 24 septembre 2026 à 13.30 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour :

En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Approbation du plan de gestion annuel 2027 de la propriété forestière et de la propriété hors forêt
3. Approbation d'un plan de gestion décennal de la propriété forestière et de la propriété hors forêt
4. Approbation du compte administratif et de gestion de l'exercice 2024
5. Approbation de divers titres de recette
6. Allocation de subsides aux associations locales
7. Approbation d'une demande de morcellement sise à Reisdorf
8. Fixation du taux d'impôt foncier pour l'exercice 2027
9. Fixation du taux d'impôt commercial pour l'exercice 2027
10. Approbation d'un acte de vente, d'un acte d'échange et d'un acte de cession gratuite

Établi par le collège échevinal en sa séance du 17 septembre 2026 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 17 septembre 2026

Le secrétaire communal
Alain KREMER

Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ